

Insécurité dans les quartiers - Incendie de véhicules - Aide aux victimes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Durant ces derniers mois, le nombre de véhicules incendiés à Besançon est en nette progression et les propriétaires des véhicules ainsi détruits se retournent auprès de la collectivité.

La Ville de Besançon étant placée sous le régime de la police d'Etat, il a toujours été répondu par la négative à toute demande d'indemnisation du préjudice ainsi subi, le Maire n'étant pas responsable en la matière.

Toutefois, face à cette situation préoccupante, au sentiment d'impuissance des victimes et à leur situation sociale souvent difficile, il est proposé d'apporter au niveau de la Ville une réponse aidante à ces personnes qui, en perdant leur voiture non couverte par la garantie incendie, perdent ainsi pour la plupart un outil de travail.

Il s'agirait donc par l'apport d'une aide de faire jouer la solidarité et d'aider les Bisontins dans la difficulté.

Il vous est donc proposé que la collectivité, par le biais du Centre Communal d'Action Sociale, apporte un secours aux victimes d'incendie de véhicules résidant sur le territoire de la commune. Ce secours qui s'appliquerait pour les sinistres constatés à compter du 1^{er} janvier 1998, d'un montant forfaitaire de 2 000 F, serait destiné à couvrir globalement, tout ou partie, les frais de vignette - carte grise et enlèvement de l'épave du véhicule détruit.

En outre, dans le cas de situations sociales difficiles rencontrées par les victimes, une aide complémentaire pourra éventuellement être accordée par le Centre Communal d'Action Sociale après examen de ces situations.

S'agissant de l'avenir que nous souhaitons tous moins préoccupant, l'enlèvement des véhicules incendiés serait effectué gratuitement par les services municipaux en utilisant nos propres moyens.

Dans ce cas, le secours forfaitaire sera limité à 1 650 F puisque le coût d'enlèvement du véhicule par la fourrière municipale (350 F) sera pris en charge par notre collectivité, conformément à la délibération que nous avons prise le 15 décembre dernier se rapportant à l'enlèvement des véhicules exposés à un risque particulier.

L'examen des dossiers de secours sera effectué par Yves LAGIER, Administrateur Territorial chargé des mesures sécuritaires. Ces dossiers seront ensuite transmis au Centre Communal d'Action Sociale pour indemnisation des victimes.

Un bilan de ces dispositions sera effectué à la fin de ce semestre.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

«**Mme MONTEL** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la gauche éclatée (réactions), quelle générosité ! 2 000 F pour couvrir globalement tout ou partie des frais de vignette, carte grise et enlèvement de l'épave du véhicule détruit. Une prime de 2 000 F pour aider les victimes qui d'ailleurs, vous le reconnaissez, sont des personnes dont la situation sociale est souvent difficile et vous nous parlez de solidarité. Toujours plus généreux, vous envisagez une aide complémentaire qui pourra éventuellement être accordée par le Centre Communal d'Action

Sociale après examen des situations les plus précaires. Voilà la solution miracle que vous avez trouvée pour répondre à l'attente de ces malheureux Français désespérés à la perte d'un véhicule non couvert par la garantie incendie. Vous nous proposez de voter une aide de 2 000 F, quel geste d'apaisement. Mais à quel jeu jouez-vous donc ? Vous savez comme moi que cette situation d'insécurité existe depuis très longtemps, que la violence urbaine ne fait que croître tous les jours, encore une voiture brûlée rue du Brabant à Planoise. Depuis le début de l'année, c'est plus de 100 véhicules qui ont été incendiés et vous, que faites-vous ? 2 000 F aux victimes.

Monsieur le Maire, en votre qualité de premier magistrat de la ville, que faites-vous pour rétablir la sécurité dans ces quartiers ? Contre tous ces incendies, tous ces vols, toutes ces agressions physiques et verbales, quelle est votre politique ? Nous serions bien heureux et soulagés d'en connaître enfin les éventuels résultats positifs. La mise en place de cette fameuse politique de la ville, voulue d'ailleurs par MM. GAUDIN et RAOULT, qui coûte toujours plus cher aux contribuables bisontins, démontre au quotidien toute son inutilité. Quels résultats ? Les jeunes cassent, volent, agressent ; les chauffeurs de bus sont molestés, les passagers reçoivent des pierres. Besançon, une ville sûre où il fait bon vivre.

En fait, par des moyens qui coûtent cher à la communauté, vous tentez d'acheter une paix sociale artificielle. Certains ici pensent plus ou moins sérieusement que le Front National profiterait de cette situation. Faux. La vérité c'est que nous sommes les seuls à dénoncer les problèmes et apporter des solutions. Face à la violence, la solution ne consiste pas à enlever très vite les carcasses des véhicules calcinés et à faire le ménage autour, la solution c'est d'arrêter les coupables et de les punir. Il faut s'occuper des causes et non des conséquences visibles. De droite comme de gauche, vous n'avez qu'une attitude, vous faites l'autruche. Politiciens, les Français en ont marre ! Monsieur le Maire, nous vous demandons une fois de plus de prendre les mesures nécessaires et efficaces afin de rétablir durablement la sécurité, droit élémentaire de notre Constitution, pour tous les Bisontins et dans tous les quartiers de notre ville.

Et puisque vous êtes ici en majorité favorable à la politique de la ville, je souhaiterais que vous assumiez jusqu'au bout. Ainsi, plutôt que de verser 2 000 F aux victimes, je vous suggère de leur apporter une aide de 20 000 F. Cette somme beaucoup moins ridicule que la première permettrait aux victimes de financer tout ou partie de l'achat d'un nouveau véhicule. Enfin un bel exemple de solidarité. Où trouver les crédits ? Dans ceux de la politique de la ville puisque ces incidents, comme vous les appelez, sont l'aboutissement concret et visible de cette politique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quel beau couplet de démagogie mais enfin, il n'y a rien d'étonnant.

M. POMEZ : Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues, le rapport nous propose d'intervenir en aide aux victimes des dernières violences urbaines et notamment auprès de ceux qui ont subi la dégradation de leur voiture par incendie. Cette action d'aide aux victimes est capitale mais elle ne doit pas masquer le débat de fond et les questions que ce sujet soulève.

La première interrogation en effet est de savoir à qui peuvent bien profiter ces violences urbaines. En effet depuis fin août, Monsieur le Maire, et grâce à l'Observatoire de la Sécurité que la Ville met en place, un certain nombre de violences ont balisé la période jusqu'aux élections. Il s'agit de tags d'inspiration nazie à la rentrée, d'attaques des transports en commun et d'agressions des chauffeurs en novembre dernier, de graffiti à contenu anti-français et menaces d'attentats de violences en janvier 1998, pour terminer par des voitures incendiées, une centaine dirons-nous, en pleine campagne électorale.

Les points communs de tous ces actes, le premier : leur visibilité, soit parce qu'ils sont spectaculaires, soit parce qu'ils sont dans des lieux très exposés au regard du public.

Deuxième point commun : l'enchaînement des violences ne semble pas du tout être aléatoire. Le déroulement des événements semble en effet obéir à un ordre séquentiel et spatial bien réglé : Strasbourg, Mulhouse, Belfort, Besançon en ce qui concerne les dégradations des bus. Dans certains cas même, simultanéité de la violence dans plusieurs villes ou parfois dans les quartiers d'une même ville. Je pose la question : le hasard fait-il si bien les choses ? Les jeunes de quartiers comme on dit, sont-ils arrivés à un tel degré d'organisation ou faut-il plutôt croire qu'il y a une intelligence derrière toutes ces violences car si on examine bien et que l'on dresse une typologie de ces actes de violences urbaines, on peut faire apparaître trois types de messages. Les premiers : les signes pro-nazis et autres slogans fascistes permettent à leurs auteurs de remobiliser des troupes en leur procurant un sentiment d'appartenance et une identité. Les seconds, les attaques touchant à l'intérêt collectif comme les messages anti-français ou les attaques des bus seraient plutôt destinés à radicaliser une partie hésitante de la population pour les diriger vers une recherche de plus de sécurité. Et enfin, ce type de violence qui porte atteinte à des intérêts privés ou individuels, ou à la dignité des personnes, les agressions, les voitures brûlées, tendraient à susciter une réaction plus égoïste, plus personnelle, traduisible sûrement, probablement à l'occasion du suffrage par exemple.

Il est clair en tout cas que ces violences urbaines se superposent et se recoupent. Alors la tentation est grande pour nombre d'élus de tomber dans une «lepénisation» des esprits. Ainsi, face aux violences urbaines, des élus locaux préconisent aujourd'hui des solutions radicales comme l'éloignement systématique de certains mineurs, l'instauration d'un couvre-feu déguisé pour les moins de 14 ans ou pire encore, une suspension ou une suppression des allocations familiales. Il va de soi, mes chers collègues, que la restauration de la responsabilité des parents ne peut se faire s'ils sont sanctionnés. Dans de nombreuses familles où personne ne travaille, les allocations familiales destinées aux enfants constituent les ressources indispensables. Leur suppression ne peut que contribuer à marginaliser davantage ceux qui sont déjà exclus de la société car, outre la violence «organisée», les violences urbaines sont la résultante de tous les échecs en matière d'urbanisme, d'emploi, de transport, de scolarisation. Elle revêtirait une dimension bien plus importante sans les actions que nous menons, nous, élus locaux avec les associations pour donner aux familles et à leurs enfants une dignité perdue. Elles sont un révélateur du malaise de notre société où des millions de personnes sont exclues du monde du travail et n'ont aucun espoir de trouver un emploi. Les violences urbaines ne disparaîtront pas en pénalisant les familles ou en enfermant les jeunes.

Les élus écologistes s'opposent donc à tout manichéisme qui consiste à privilégier des solutions répressives. Des voies plus constructives existent. Elles sont le fruit d'un savant mélange entre premièrement la mise en place d'un contrat local de sécurité à Besançon avec création d'emplois et de médiateurs sociaux, d'adjoints de sécurité pour lutter non seulement contre l'insécurité mais davantage encore contre le sentiment d'insécurité qui gagne la population bison-tine, deuxièmement, la priorité aux actions de prévention avec, comme le suggèrent certaines associations, de nouvelles formes d'animation fondées sur la prise en compte des attentes des jeunes, troisièmement l'aide aux victimes désemparées afin de lutter contre la récupération diabolisante, écoeurante de la détresse des victimes. C'est la responsabilité que nous prenons avec ce présent rapport. Ces voies constructibles, mes chers collègues, exigent du temps et la mobilisation de tous les acteurs concernés à partir d'un projet global fondé sur une politique d'emplois et sur la solidarité. Ce sont celles que nous voulons privilégier à vos côtés, Monsieur le Maire, pour Besançon (applaudissements).

M. LE MAIRE : Merci.

M. DUVERGET : J'écoutais avec beaucoup d'attention le cri du coeur de Christophe POMEZ et je crois que nous sommes dans une situation, pas seulement à Besançon mais sur l'ensemble de notre territoire dans un certain nombre de villes, de guérillas urbaines, ce qu'on pourrait appeler les «jacqueries» des temps modernes qui maintenant apparaissent en ville. Nous sommes dans une situation où toutefois le passionnel qui s'avance doit, pour les élus responsables que nous sommes ici, laisser la place à la recherche d'un consensus.

Sur le dossier que vous présentez, je n'ai pas grand chose à dire de particulier sinon que c'est un geste symbolique que vous faites auprès des victimes et je ne m'opposerai pas à ce geste. Ce que je propose, je dirais en toute modestie car je ne sais pas ce qu'il faut faire, c'est que notre groupe s'associe à votre travail, à votre réflexion, à vos propositions le plus possible dans un délai le plus court possible. Il y a bien sûr la remise en cause de dérapages sociaux à long terme mais aujourd'hui nous sommes devant le quotidien, devant des gens qui sont exaspérés, devant des gens qui risquent de réagir de façon totalement irrationnelle et c'est pourquoi je vous dis très clairement ce soir, Monsieur le Maire, nous sommes sur cette opération-là aux côtés de la Ville de Besançon pour essayer effectivement d'éviter de plus en plus ce qui devient parfois irréparable.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DUVERGET de cette proposition que je retiens.

Mme MONTEL : Je voulais répondre à M. POMEZ en lui disant que je trouve ses propos parfaitement scandaleux et écoeurants. Les gens qui habitent Planoise voient depuis leurs fenêtres ce qui se passe, les voitures incendiées. Ils connaissent les coupables, Monsieur POMEZ et n'allez pas faire des insinuations qui sont grotesques d'ailleurs puisque les voitures n'ont pas subitement commencé à flamber à l'approche des élections régionales et cantonales. Vous savez très bien que c'est un problème qui dure depuis très longtemps.

M. VOUILLOT : Puisque le Front National nous interpelle, j'espère d'ailleurs qu'il le fait avec la conscience parfaitement tranquille sur ce problème, c'est une espérance, puisque le Front National, plus que jamais je crois, doit être au coeur de nos pensées, puisque, Christophe POMEZ l'a fait parfaitement, il faut replacer dans un contexte très politique les événements qui ont eu lieu à Besançon ces dernières semaines, j'aimerais pour terminer ce Conseil tordre le cou à une idée qui a été avancée à son commencement et qui est parfaitement fautive, qui portait sur le résultat des scrutins qui ont eu lieu hier. Les deux candidats de la Gauche qui étaient présents sur Besançon aux cantonales, en aucun cas, à aucun moment, n'ont été élus grâce au Front National. C'est exactement l'inverse qui s'est passé. Soit nous retournons tous à l'école, soit nous regardons la réalité des chiffres. Pour le canton Besançon Nord-Ouest, je prends celui-là car il se trouve que j'ai amené les chiffres sur celui-là -le résultat de Claude JEANNEROT est parfaitement similaire, même légèrement supérieur- donc le constat qui se fait sur le canton Nord-Ouest de Vincent FUSTER est parfaitement applicable au canton Besançon-Ouest. Le candidat de la gauche a recueilli hier plus de 46 % des suffrages exprimés, le Front National en a recueilli un peu plus de 15, ce qui veut dire qu'il manquait au candidat de la Gauche 4 % pour être élu à la majorité des suffrages exprimés. Il est bien évident qu'au cas où le Front National n'ait pas pu se maintenir, une somme bien supérieure à ces 4 % se serait portée sur les voix de Gauche, c'est un constat que nous avons fait aux dernières législatives puisque sur l'ensemble des bureaux qui ont voté massivement pour le Front National, on a pu observer un report sur les voix de gauche non négligeable. En aucun cas les élus de Gauche n'ont été élus grâce aux voix du Front National, c'est exactement l'inverse qui s'est passé. Plus que jamais ils ont été élus sur des valeurs, sur un combat et sur des résultats électoraux résolument contre le Front National, je crois qu'il fallait le préciser.

M. BONNET : Je ne parlais pas de chiffres, je parlais de stratégie politique. La stratégie politique du Front National est de faire battre la Droite. Cela a été le cas des législatives, c'est pour cela que nous avons actuellement un Gouvernement de gauche (rires)... Je tiens à dire d'ailleurs qu'Eric RAOULT qui a été évoqué tout à l'heure a été battu aux cantonales hier comme il a été battu aux législatives par le Front National. C'est des choix politiques, il y a une collusion tacite, peut-être pas, mais réelle et constatée entre la Gauche Plurielle et le Front National pour éliminer la Droite Républicaine. La Droite Républicaine résistera à cette stratégie !

M. LE MAIRE : Nous nous éloignons du sujet. Nous ne sommes pas ici pour faire des calculs politiques. Nous revenons au thème du rapport qui concerne l'insécurité dans les quartiers, c'est-à-dire directement la politique de la ville. Maurice THIRIET va intervenir rapidement pour dire que nous sommes bien ancrés sur cette notion d'insécurité et que nous la combattons avec tous les moyens qui sont les nôtres.

M. THIRIET : Dans ce domaine-là il y a un certain nombre de choses qu'on ne peut pas entendre. Par exemple la phrase suivante : «tout le monde les connaît». C'est faux ! S'ils étaient connus, ils seraient arrêtés. Attention aux règles de droit et de justice, on est en république. Il y a nécessité de prouver ce qu'on avance. Il ne faut pas non plus attribuer des barrettes à de futurs caïds sous prétexte qu'ils sont passés un jour à la Gare d'Eau puis à la Butte, etc. Donc, il faut parler sérieusement.

Il est une deuxième affirmation à laquelle il faut tordre le cou. Il est de bon ton et même dans des lieux où on n'aimerait pas l'entendre, de dire «la police arrête, la justice libère». Il y a en ce moment 19 mineurs en prison depuis la fin décembre à Besançon. Je ne m'en réjouis pas mais c'est un fait réel qui nous a été indiqué par le Procureur de la République à la dernière réunion de l'Observatoire de Sécurité. Je ne m'en réjouis pas, pourquoi ? Parce que je n'aimerais pas que nous ayons dans le journal le palmarès du matin avec d'un côté le nombre de voitures volées et d'autre part le nombre de jeunes qu'on aurait coffrés.

Il est bien évident que si nous sommes dans une telle démarche, que voudront dire ensuite la prévention et le dialogue ? Nous devons être sérieux et ne pas tomber dans les facilités de langage. C'est donc une préoccupation constante qui s'appuie sur trois données :

* la prévention, et nous l'avons vérifié en Municipalité, qui est un pilier fondamental. Le Procureur de la République, dans la dernière réunion de l'Observatoire de la Sécurité, a dit qu'elle était effectivement nécessaire.

* la sanction, je dis bien la sanction pas la répression obligatoirement, la sanction à la hauteur de la faute commise et ça c'est très important. On ne va pas sortir l'artillerie lourde pour une peccadille. Par contre, il faudra suivre toute la chaîne et effectivement faire que l'impunité n'existe pas.

* troisième donnée, c'est évidemment l'aide aux victimes qui est plus particulièrement de notre ressort. Cela signifie recevoir les gens tout d'abord et c'est ce que nous faisons. La proposition qui vous est faite nous a, il faut le dire, au départ, divisés. Mais c'est une catastrophe pour ces personnes. Je citerai pour exemple le cas d'un jeune dont le lieu de travail est en dehors de Besançon et qui a récupéré la voiture de son grand-père qui fonctionnait très bien. Si son véhicule est incendié, il peut perdre son travail. Vous avez des jeunes qui viennent vous dire que pour la troisième fois leur véhicule a été l'objet d'actes de vandalisme !

Je voudrais rappeler qu'avant même le colloque de Villepinte et la mise en place des contrats locaux de sécurité, nous avons mis en place à partir du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance un Observatoire de la Sécurité qui nous permet, avec tous les partenaires, de connaître l'état de la situation. Qui sont ces partenaires ? C'est la justice, la police, la gendarmerie, donc l'Etat mais c'est aussi les bailleurs sociaux, nous travaillons avec eux en ce moment pour faire avec les agents locaux de médiation sociale quelque chose de fort, l'Education Nationale et la CTB qui a eu depuis longtemps mais en particulier depuis deux ans une approche remarquable de ces problèmes-là. C'est à partir de là que nous avons fait à Clairs- Soleils «Soleil Blanc» et l'année dernière «le Raid des Quartiers». Cette expérience est renouvelée cette année à la Pentecôte où 150 à 180 jeunes des quartiers vont «se coltiner» réellement pendant trois jours avec la réalité sur le terrain. On verra s'ils friment aussi bien devant une falaise que sur les trottoirs de n'importe lequel de nos quartiers. C'est donc tout ce travail-là qui est fait en commun avec les associations et ce n'est pas un coup médiatique. Ce travail-là on l'a commencé en septembre pour cette année, on le terminera en juillet. Nous en tirerons les enseignements et nous continuerons.

D'autre part, je voudrais préciser, et cela est peut-être quand même dû au changement, suite à l'intervention de nos députés, de M. le Maire, nous avons reçu une lettre du 17 janvier nous disant que le Ministère de l'Intérieur allait effectivement rattrapé le retard pris en matière d'effectifs dans la police. Tout le monde le sait, 21 agents de la police nationale n'ont pas été remplacés dans les trois dernières années au moment de leur départ en retraite. Nous avons un courrier nous disant que le rattrapage se fera et que les 15 départs en retraite annoncés cette année seront immédiatement compensés. Viendront s'ajouter également 10 postes. Il y a aussi, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité 6 appelés supplémentaires qui sont installés depuis vendredi dernier et patrouillent sur décision du Préfet dans le quartier de Planoise. Je dois dire que de ce point de vue-là, le travail avec tous est un travail constant.

Et je signalerai plus particulièrement celui mené avec la CTB. Celle-ci constate chaque mois les agressions, les déprédations. Dans un certain nombre de quartiers de Besançon, le travail de dialogue, de contact, de discussion a payé puisque ces faits ont diminué de 30 % en un an. C'est un travail de terrain avec des gens, des chauffeurs et toute la CTB qui mettent les mains «dans le cambouis» et qui nous aident dans nos projets, tel A Tire d'Aile. En ce moment nous sommes en train avec M. le Préfet de préparer le Contrat Local de Sécurité que nous présenterons le plus tôt possible au Conseil Municipal afin qu'effectivement toutes les forces agissent de façon convergente pour être efficaces.

Je terminerai enfin, car c'est un vrai problème, en disant qu'il faut que les habitants eux-mêmes osent. Qu'est-ce que cela veut dire ? On en a un exemple qui date maintenant de 10 - 12 jours lorsqu'à Palente-Les Orchamps quelqu'un a vu quelque chose de douteux et a téléphoné à la police nationale, les choses ont été arrêtées à temps, un certain nombre de jeunes ont été récupérés. J'aimerais bien que les non événements de ce type-là soient traités avec autant d'intérêt car une voiture incendiée à Granvelle et une à Planoise ont fait plus de lignes dans la presse que pour dix voitures non brûlées. Je tiens à dire que le travail que nous menons actuellement sous l'autorité de M. le Maire, avec la police et la justice, est un travail qui doit payer mais cela ne résoudra pas tous les problèmes, je crois qu'il faut être clair. Il y a les problèmes liés au mal vivre en général avec toutes les difficultés que cela suppose, il y a les problèmes de sécurité et pour en parler sérieusement il faut les aborder d'une façon différente.

M. BONNET : Je pense aussi que ce trépied prévention, sanction, aide aux victimes est la seule solution républicaine. Je dis cependant qu'il faut se méfier des démagogues quelles qu'elles soient et que pour ma part je ne suis pas choqué qu'on n'admette pas que des pré-adolescents se baladent la nuit, je ne suis pas choqué non plus qu'on envisage de mettre sous tutelle les allocations familiales quand elles sont détournées de leur but.

M. LE MAIRE : Vous vous arrangerez avec votre collègue DUVERGET. Je crois qu'on a suffisamment parlé de cela. C'est important, c'est intéressant et on va poursuivre l'action menée à la Politique de la Ville. J'ai bien noté aussi qu'on pourra y associer nos collègues comme M. DUVERGET.

M. THIRIET : Je voudrais préciser qu'ils y sont normalement associés dans la 9^{ème} Commission. Et ce que vient de dire M. BONNET, il l'a dit en commission.

M. LE MAIRE : Donc ils sont déjà dans la commission ?

M. THIRIET : Les deux facettes de l'opposition démocratique ne sont pas représentées.

M. LE MAIRE : Vous pouvez donc accepter d'autres personnes qui le souhaiteraient pour ces questions de sécurité ?

M. THIRIET : Bien sûr !

M. LE MAIRE : Tout le monde a voté pour. Je vous en remercie, c'est une belle unanimité pour clore ce Conseil Municipal».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 27 mars 1998.